



Sylvie DESCOMBES

Secrétaire Générale du SE UNSA

à :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Directeur des services départementaux de l'Education nationale, en résidence à Mâcon

Objet : Questions diverses à la CAPD du 06/05/2010

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous trouverez ci-dessous les questions diverses que nous aimerions ajouter à l'ordre du jour lors de la CAPD du 6 mai 2010.

• **Mouvement :**

Barème : La circulaire mouvement indique la décision prise en CAPD au sujet des points pour rapprochement de conjoint : une bonification de 3 points est attribuée au barème dans le cas où le poste est éloigné de plus de 40 kms du lieu de travail du conjoint. Il s'agit évidemment du poste actuel et non pas du poste demandé. Le barème va-t-il prendre en compte cette bonification quels que soient les vœux comme cela a été prévu ? Comment pourrait-il changer en fonction des vœux ?

Barème : A partir de quelle date et jusqu'à quelle date l'AGS est-elle calculée ?

- **Stages remise à niveau pour les CM :** Nous souhaitons connaître le nombre d'élèves qui ont participé à ces stages pendant les vacances de printemps. Avons-nous une évaluation des effets depuis la mise en place en 2008 ? Combien y a-t-il d'enseignants candidats ? Evolution par rapport à 2008 et à 2009 ?
- **Ineat - exeat :** un collègue ayant obtenu la Saône-et-Loire en vœu 2 aux permutations informatisées peut-il demander son vœu 1 par inéat-exéat ?
- **Carte scolaire :** Des écoles prévoient de se trouver dans une situation difficile à la rentrée compte tenu de la hausse de leurs inscriptions par rapport aux prévisions. Reste-t-il des moyens pour ouvrir en septembre ?
- **Affectation néo-stagiaires :** Pouvons-nous avoir un point de situation sur les conditions dans lesquelles les collègues reçus au CRPE 2010 seront affectés en septembre ? Quels postes ? Quel suivi ?
- **Formation continue :** Que sera-t-elle en 2010-2011 ?
- **Ineat - exeat :** quand les décisions seront-elles prises ?
- **Hors classe :** Quel quotat pour cette année ? quelle CAPD traitera-t-elle de cette question ?
- **Autorisation d'absences :** les collègues qui n'ont pu rentrer à temps pour la rentrée scolaire d'avril , invoquant un cas de force majeure, subiront-ils une sanction financière pour service non-fait ? que doivent-ils faire pour ne pas être pénalisés ?

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos salutations distinguées.

Chalon sur Saône, le 30 avril 2010

Sylvie Descombes,
pour les élus du SE UNSA à la CAPD